



BULLETIN D'INSCRIPTION EN VISIO-CONFERENCE TEAMS
(modalités en page 2)

Journée technique de formation APORA du 27 avril 2021
Prévention des risques industriels en 2021 :
plan d'action gouvernemental et évolutions réglementaires post-Lubrizonol

PARTICIPANT :

NOM.....

FONCTION.....

ENTREPRISE.....

ADRESSE.....

.....

Tél.....Fax.....

E.Mail pour la visio-conférence.....

S'inscrit à la journée de formation APORA en visio-conférence Teams

MODALITES DE REGLEMENT (prix incluant recueil, pause et repas) :

Prise en charge dans le cadre de la formation

Tarif : 260,00 € HT pour les adhérents - 405,00 € HT pour les non adhérents
→Facture de prestation de formation professionnelle exonérée de TVA

Règlement à l'ordre d'APORA à réception d'une facture valant convention simplifiée, du certificat de réalisation et de la feuille d'émargement après la formation.

Pas de prise en charge dans le cadre de la formation

Tarif : 312,00 € TTC pour les adhérents - 486,00 € TTC pour les non adhérents
→TVA 20 % incluse

Règlement à l'ordre d'APORA à joindre impérativement à votre inscription pour valider celle-ci.

Pour les nouveaux établissements industriels souhaitant adhérer dans le cadre de cette journée :

Adhère à APORA pour 2021 et bénéficie alors du prix préférentiel adhérent et d'une réduction de 30,00 € HT sur le tarif d'adhésion 2021 (ci-joint).

Date

Signature



Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription à la journée du 27 avril 2021 est à retourner à :

APORA

La Cité des Entreprises - 60 avenue J. Mermoz - 69373 Lyon Cedex 08

Tel. : 04.78.77.07.40 - E.mail : assoc.apora@apora.org

www.apora.org

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment daté et signé accompagné du règlement par chèque ou virement ou à réception de facture dans le cas d'une prise en charge dans le cadre de la formation.

Pour toute annulation signifiée **après le 21 avril 2021** ou en cas d'absence à la journée, le montant de l'inscription sera facturé à l'entreprise.

Qui est APORA ?

Créée en 1972 par l'Union Patronale Rhône-Alpes et la CCI Régionale Rhône-Alpes, APORA est l'association interprofessionnelle régionale dont la mission est d'assister ses adhérents (entreprises ou établissements industriels, et leurs organisations représentatives) pour les questions d'environnement industriel, et de veille réglementaire personnalisée en environnement industriel, sécurité et énergie. Elle compte environ 300 adhérents : établissements industriels, syndicats professionnels, Medef territoriaux et CCI Régionale Rhône-Alpes.

APORA :

- . vous assiste dans vos relations avec l'administration, l'Agence de l'eau,...
- . répond très rapidement à toute question relative à l'environnement,
- . vous propose des visites régulières pour faire le point sur tout ce qui touche à l'environnement,
- . vous assiste pour la réalisation de dossiers (études d'impact, de dangers, dossiers ICPE, diagnostics...),
- . vous propose une veille réglementaire Environnement, Sécurité et Energie sur abonnement (réservée aux établissements industriels),
- . représente les industriels auprès des acteurs de l'environnement, pouvoirs publics notamment,
- . vous informe régulièrement par des moyens adaptés : commission environnement - site internet : www.apora.org,



Cotisation 2021 – Membres actifs individuels Collège établissements industriels

Ce tarif est exprimé en Euros

Effectif de l'établissement	Cotisation HT	TVA (20 %)	Cotisation TTC en euros
0 à 99 personnes	392,00 €	78,40 €	470,40 €
de 100 à 249 personnes	780,00 €	156,00 €	936,00 €
de 250 à 499 personnes	1 028,00 €	205,60 €	1 233,60 €
500 et plus	1 545,00 €	309,00 €	1 854,00 €